Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine A S P N A

PROCEDURE VETERINAIRE – Campagne sanitaire porcine 2021

1- PROPHYLAXIE ET DEPISTAGE à RÉALISER: (dès 1 animal, porc ou sanglier, élevage familial et agrément inclus)

Type d'élevage	Maladie d'Aujeszky Animaux à prélever en élevage	SDRP Animaux à prélever en élevage	Fréquence de dépistage			
Elevages plein-air						
Naisseur détenant des reproducteurs en plein-air	15 reproducteurs (tous si < 15)	10 reproducteurs (tous si < 10)	1 fois/an			
Naisseur-engraisseur détenant des reproducteurs en plein-air	15 reproducteurs (tous si < 15)	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers* (tous si < 5)	1 fois/an			
Naisseur-engraisseur détenant uniquement des porcs charcutiers en plein-air	20 porcs charcutiers (tous si < 20)	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers* (tous si < 5)	1 fois/an			
Post-sevreur engraisseur détenant des porcs charcutiers en plein-air	20 porcs charcutiers (tous si < 20)	10 porcs charcutiers* (tous si < 10)	1 fois/an			
Elevages de sangliers	15 animaux sevrés (tous si < 15)	10 animaux sevrés (tous si < 10)	1 fois/an			
Elevages en bâtiments (NC = non concerné)						
Naisseur	NC	10 reproducteurs (tous si < 10)	1 fois/an			
Naisseur-Engraisseur	NC	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers* (tous si < 5)	1 fois/an			
Post-sevreur origine unique	NC	10 porcelets (tous si < 10)	1 fois/an			
Post-sevreur origine multiple	NC	10 porcelets (tous si < 10)	4 fois/an			
Engraisseur	NC	10 porcs charcutiers* (tous si < 10)	1 fois/an			
Diffusant des reproducteurs** (sélectionneurs – multiplicateurs, races locales)	15 reproducteurs (tous si < 15)	15 reproducteurs 10 porcs charcutiers*	Tous les trimestres			

^{*} Pour la zone Aquitaine (Départements 24-33-40-47-64), les porcs charcutiers sont prélevés à l'abattoir, sauf demande expresse (ex : charte EQS, vétérinaires...).

Prélèvements sur reproducteurs : de rangs de portées différents Prélèvements sur porcs charcutiers : parmi les plus âgés

Siège social : Boulevard des Arcades – 87060 LIMOGES CEDEX 2

Siège administratif (pour toutes correspondances) : CS 45002 – 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

<u>Contacts</u> :

Poitou-Charentes: Gilles CORVAISIER - responsable administratif - Mail: arppc@na.chambagri.fr / Tél: 05 49 44 74 81

Aquitaine: Roxane ROSSEL - Mail: arepsa@inpaq.fr ou roxane.rossel@inpaq.fr / Tél: 05 59 04 49 35

Limousin: Boris BOUBET - Mail: boris.boubet.gds23@reseaugds.com / Tél: 05 55 52 53 86

^{**} Les élevages diffuseurs de reproducteurs sont aussi soumis aux prophylaxies de la Peste Porcine Classique et de la Brucellose pour les races locales.

2- LISTE des ÉLEVAGES à PRÉLEVER

Cette liste recense tous les élevages que vous devez contrôler par département et précise les informations suivantes :

- Le type de prophylaxie à réaliser (à adapter selon le cheptel réellement présent) ;
- La prise en charge ou non des coûts de prophylaxie Aujeszky par l'ASPNA **Pour cette première campagne régionale, tous les élevages seront considérés par défaut adhérents.**

ELEVAGES de TYPE INCONNU figurant sur votre liste d'élevages à prélever

Si de nouveaux élevages figurent dans votre liste d'élevages à prélever et que leurs caractéristiques sont inconnues dans BDPORC (ex : « IN » dans une des colonnes « Type »), merci de renseigner le DAP et de réaliser la prophylaxie et/ou le dépistage conformément au point 1. Si l'éleveur est en cessation définitive de détention de porcins, il faut qu'il contacte son EDE afin de régulariser sa situation.

NOUVEAUX ELEVAGES absents de votre liste d'élevages à prélever

Si vous êtes amené à prélever des élevages qui ne sont pas sur vos listes (nouveaux élevages), merci de nous contacter afin que nous vous transmettions leurs DAP.

3. MATRICE de PRÉLÈVEMENT SANGUIN

TUBE SEC (pour MA, SDRP ou PPC)

PAPIER BUVARD (pour MA ou SDRP)

Pour tout renseignement ou démonstration concernant la technique des prélèvements sanguins, contacter l'ASPNA : Roxane ROSSEL ou Boris BOUBET.

- Réaliser :
- Soit 1 tube de sang (rempli d'au moins 1cm de sang)
- Soit 1 buvard / animal

Pour les élevages de sélection-multiplication le prélèvement doit être réalisé sur tube sec exclusivement.

- Lors de prélèvement sur buvard vous devez impérativement :
- **Imbiber** suffisamment le buvard sur au moins la moitié de sa surface ;
- Laisser sécher les buvards, afin qu'ils ne se collent pas entre eux (ex : dans un portant à diapositive). Les buvards moisis ne peuvent être analysés.
- Identifier les prélèvements sur reproducteurs au numéro individuel de l'animal.
- Pour tout résultat positif sur buvard, un nouveau prélèvement sur tube sec sera demandé.

4- DOCUMENT d'ACCOMPAGNEMENT des PRÉLÈVEMENTS (DAP)

Les DAP doivent être **RENSEIGNÉS** et **SIGNÉS de l'éleveur et du vétérinaire :**

- **Rectifier les coordonnées** pré-remplies si nécessaire (raison sociale, nom détenteur...)
- Remplir la partie « TYPE d'ELEVAGE et EFFECTIF PRESENT »
- Mentionner les CESSATIONS d'activité, définitive ou temporaire, le cas échéant
- Dans la partie « IDENTIFICATION des PRELEVEMENTS », cocher les cases précisant les matrices envoyées
- Mentionner ou rectifier **Nom et Adresse du vétérinaire** préleveur

5- ENVOI des PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements Aujeszky et/ou SDRP (Tube ou Buvard) sont identifiés et envoyés au Laboratoire Départemental de la Creuse accompagnés du DAP correspondant.

6- GESTION DES RESULTATS POSITIFS

Tout **résultat positif sera traité** selon la procédure jointe en annexe.

7- PAIEMENT DES HONORAIRES

Pour cette première campagne, tous les élevages sont considérés par défaut « adhérents ASPNA ». Un état de frais à pointer vous sera envoyé en fin de campagne pour mise en paiement.

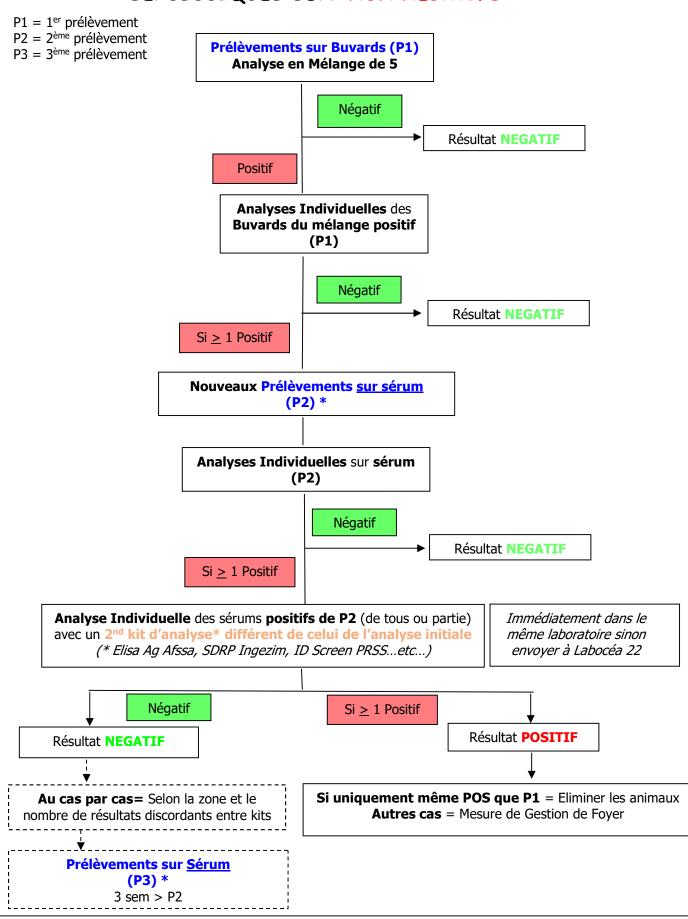
Les tarifs sont ceux définis en commission bipartite, soit :

Vacation: 31,00 € HT
 PS ou buvard: 2,66 HT

Le statut SDRP des élevages est mentionné dans BDPORC afin de gérer les transports d'animaux en conséquence. La réalisation de la prophylaxie SDRP est indispensable au bon fonctionnement de ce dispositif destiné à protéger le statut sanitaire des élevages de notre région.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter <u>Boris BOUBET ou Aurélie</u> <u>DEFRENAIX au 05 55 52 53 86</u>

ANNEXE : PROCEDURE DE GESTION DES RESULTATS SEROLOGIQUES SDRP NON NEGATIFS



*Nouveaux prélèvements P2 et P3 = à réaliser sur les positifs initiaux (si possible) et 10 animaux contacts

